

## Trimo est une entreprise de fabrication, veuillez donc respecter quelques instructions lors de votre visite :

- En arrivant dans l'entreprise, présentez-vous à l'entrée, où vous recevrez un badge avec la mention visiteur. Veuillez porter le badge à un endroit visible tout au long de votre visite.
- Veuillez utiliser les parcours balisés et zones de passages pour vous déplacer dans l'entreprise.
- Veuillez marcher prudemment dans l'enceinte de l'entreprise et éviter de courir, surtout dans les escaliers, dans les zones avec une mauvaise visibilité et sur les surfaces glissantes.
- Au sein de l'entreprise, vous pouvez vous déplacer uniquement accompagné d'un représentant Trimo.
- Veuillez respecter les panneaux de sécurité et les instructions du représentant Trimo.
- Lors de la visite des zones de production et de stockage, vous devez utiliser un gilet réfléchissant.
- Nous prions les visiteurs de rester en groupe serré.
- Au sein de l'entreprise, la vitesse de circulation maximale autorisée est de 10 km/h à l'extérieur des bâtiments et de 5 km/h à l'intérieur des bâtiments. Garez-vous uniquement aux emplacements réservés à cet effet.
- Le port de chaussures munies de coque de protection et d'un gilet réfléchissant est obligatoire pour les conducteurs de poids lourds.
- Ne stationnez pas sous une charge suspendue.
- L'utilisation de flammes est interdite au sein de l'entreprise sans autorisation écrite préalable d'une personne agréée.
- Consommez nourriture et boissons dans les zones réservées à cet effet (réfectoire).
- Pour des raisons de sécurité, l'enceinte de l'entreprise est sous surveillance vidéo.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL - UTILISA-TION DES PARCOURS



J'utilise les parcours!



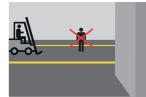
Je fais attention aux panneaux d'avertissement et aux autres véhicules!



Je m'éloigne du chariot élévateur ou de l'élévateur qui charge/décharge la marchandise!



Je m'assure qu'avant de traverser, les usagers de la route m'ont remarqué!



Marcher sur les voies de transport est dangereux. Elle est destinée aux véhicules!



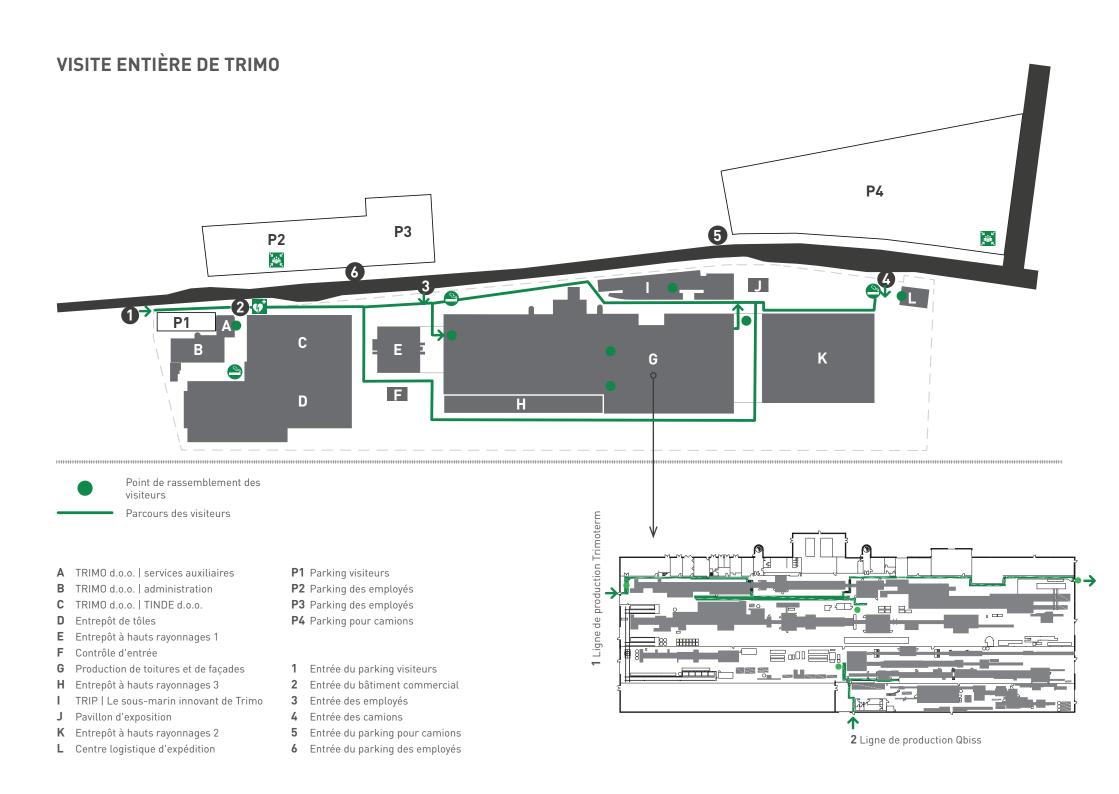
Les voies doivent être

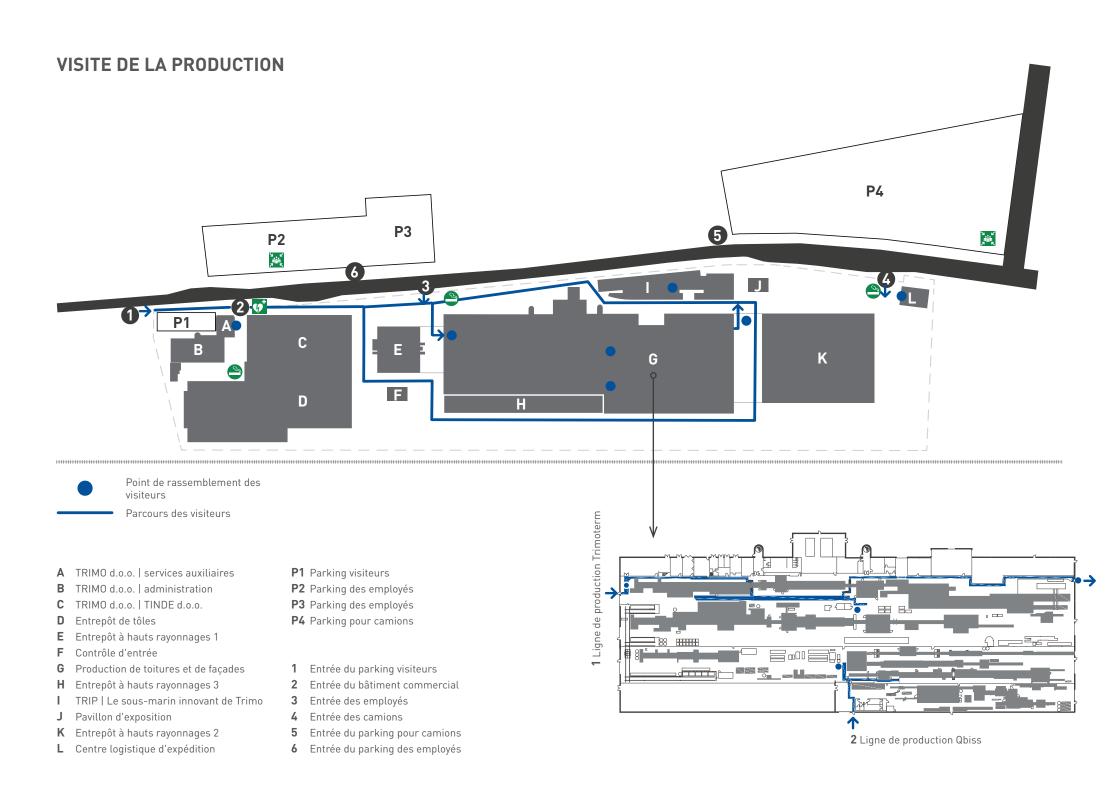
IMPORTANT : LE CHAMP DE VISION DU CONDUCTEUR DE CHARIOT ÉLÉVATEUR EST RÉDUIT! **VUE DU PIÉTON** 

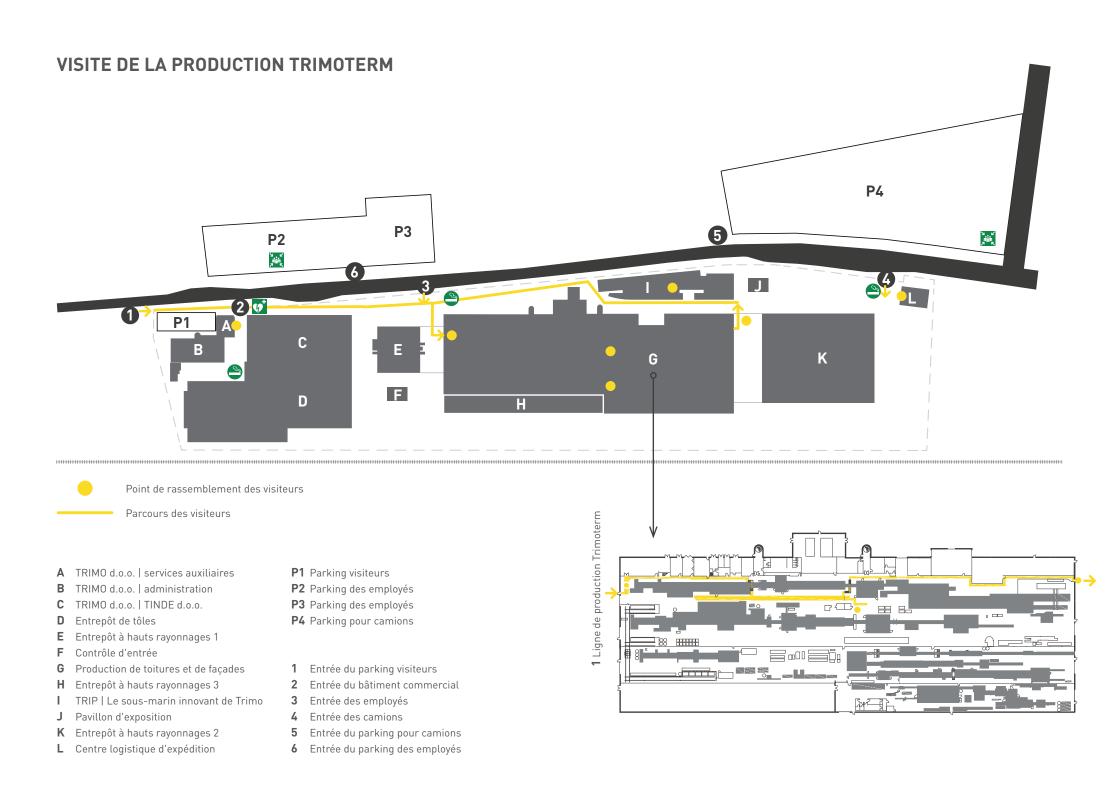


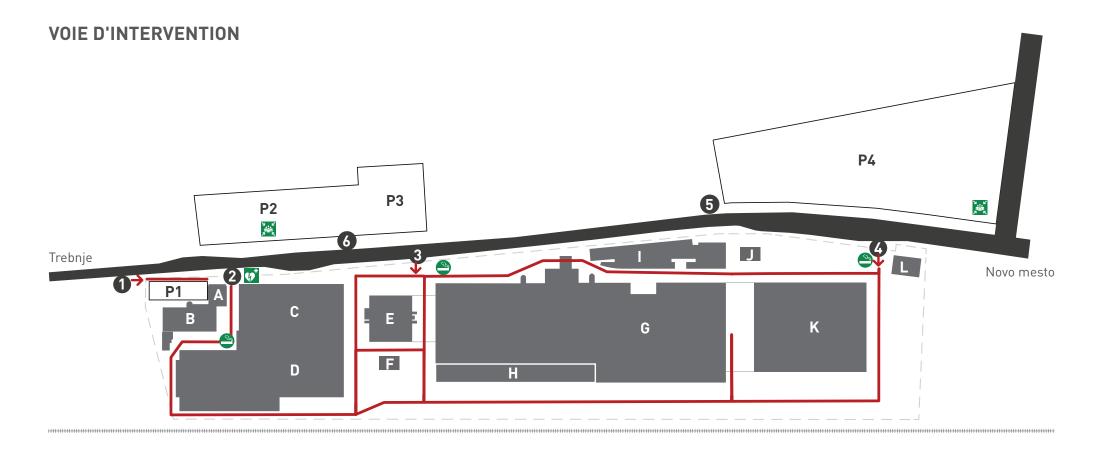
VUE DU CONDUCTEUR DE CHARIOT ÉLÉVA-TEUR











Voie d'intervention

- A TRIMO d.o.o. | services auxiliaires
- B TRIMO d.o.o. | administration
- C TRIMO d.o.o. | TINDE d.o.o.
- **D** Entrepôt de tôles
- E Entrepôt à hauts rayonnages 1
- F Contrôle d'entrée
- **G** Production de toitures et de façades
- H Entrepôt à hauts rayonnages 3
- I TRIP | Le sous-marin innovant de Trimo
- J Pavillon d'exposition
- K Entrepôt à hauts rayonnages 2
- L Centre logistique d'expédition

- P1 Parking visiteurs
- P2 Parking des employés
- P3 Parking des employés
- P4 Parking pour camions
- 1 Entrée du parking visiteurs
- 2 Entrée du bâtiment commercial
- 3 Entrée des employés
- 4 Entrée des camions
- 5 Entrée du parking pour camions
- 6 Entrée du parking des employés

## Veuillez respecter les panneaux suivants au sein de l'entreprise :



Toute photographie et enregistrement vidéo sont interdits



Il est interdit de toucher les équipements de processus et de travail



Point de rassemblement en cas d'évacuation



Défibrillateur automatique



Il est autorisé de fumer uniquement dans les espaces « fumeurs ».

## Appel d'urgence :

- Réception : (07) 34 60 200
- Pompiers/Urgences : **112**
- Police : **113**
- Centre médical de Trebnje :

(07) 34 81 740





TRIMO D.O.O. PRIJATELJEVA CESTA 12 RIJANELEZ A CLEAR 12 8210 TREBNJE | SLOVÉNIE T:+386 7 34 60 200 E:TRIMO@TRIMO-GROUP.COM W:WWW.TRIMO-GROUP.COM